

Note de présentation du CFU 2025 de la commune de Lacollonge

(Complément aux informations générales du BP – Informations statistiques, fiscales et financières)

Nombre d'habitants : 243.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	167 496.98	Recettes réelles	162 706.27
Dépenses d'ordre	68 960.00	Recettes d'ordre	68 960.00
Total	236 456.98	Total	231 666.27
002	0	002	232 049.01
Total	236 456.98	Total	463 715.28
023	0		
Total du CFU 2025	236 456.98	Total du CFU 2025	463 715.28
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	10 883.28	Recettes réelles	50 709.68
Dépenses d'ordre	68 960.00	Recettes d'ordre	68 960.00
Total	79 843.28	Total	119 669.68
001	32 871.18	Dont affectation de résultat	32 871.18
Total avec 001	112 714.46	Total	119 669.68
		021	0
Total du CFU 2025	112 714.46	Total du CFU 2025	119 669.68

Epargne Brute de l'exercice (CAF) : Recettes réelles de l'exercice – Dépenses réelles de l'exercice

$$167\,496.98 - 162\,706.27 = -4\,790.71$$

Epargne Nette de l'exercice (CAF nette) : CAF Brute de l'exercice – Annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice. Pas d'emprunt donc CAF brute = CAF nette

$$-4\,790.71 - 0 = -4\,790.71$$

Capacité d'autofinancement en tenant compte du résultat cumulé N-1 (002) :

$$-4\,790.71 + 232\,049.01 = 227\,258.30$$

Commentaires :

En investissement et en fonctionnement :

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement et n'ont eu aucune incidence sur les finances.

Les dépenses de fonctionnement sont plus élevées que les recettes, on constate un déficit sur l'année. Celui-ci est assumé par les élus qui souhaitent ne pas trop alourdir les impôts et prendre sur l'excédent des années antérieures.

L'endettement de la commune au 31/12/2025 : Ratio

- Encours de la dette au 31/12/2025 : (voir fiche AEFf communiquée par le comptable)
0.00
- Encours de la dette au 31/12/2025 / recettes réelles de fonctionnement
0.00

La fiscalité :

Compte tenu de l'augmentation des dépenses et participations, le conseil décide une augmentation des taux de 1.5% et fixent les taux comme suit :

TF : 28.19 %

TFNB : 33.09 %

TH : 10.48 %

La TH ne s'applique que sur les résidences secondaires.